

Comité permanent des finances (FINA)

Consultations prébudgétaires 2012

Imagine Canada

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Nous recommandons l'adoption d'un crédit d'impôt allongé pour dons de charité qui, en soutenant la viabilité financière des organismes de bienfaisance, aidera à maintenir et à appuyer l'emploi et l'activité économique dans chaque collectivité du Canada. Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif (OSBL) d'intérêt public emploient plus de 10 % de la main-d'œuvre, faisant travailler deux millions de Canadiens, et représentent plus de 7 % du PIB. Le ralentissement économique a fait augmenter la demande de services (comme le révèle notre Enquête sectorielle), pendant que l'austérité budgétaire, à tous les échelons de gouvernement, et la stagnation dans le secteur de la philanthropie menacent peu à peu la viabilité financière de plusieurs organisations, et, par voie de conséquence, les emplois des Canadiens qui travaillent dans ce domaine. Le secteur ne fait pas que générer directement de l'emploi et des débouchés économiques; il aide à créer les conditions qui amèneront la croissance future. En fournissant des services, comme l'établissement des immigrants, l'alphabétisation et la formation professionnelle, le soutien aux personnes handicapées et l'éducation de la petite enfance, ces organisations augmentent la capacité de la population à s'adapter à la nouvelle réalité économique, et à tirer parti des débouchés économiques actuels et futurs. Parce qu'ils s'engagent dans plusieurs domaines, comme le sport amateur, les arts, la culture et la vie religieuse, notamment, les organismes de bienfaisance et les OSBL d'intérêt public contribuent à la qualité de vie globale et aident à créer des collectivités sûres et dynamiques, ce qui fait du Canada un endroit intéressant pour les investisseurs, les employeurs et les employés. Avec le crédit d'impôt allongé pour dons de charité, qu'appuient massivement les organismes de bienfaisance, grands et petits, le crédit d'impôt fédéral pour dons de bienfaisance augmenterait de 10 %, pour les nouveaux dons et les dons supplémentaires, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ en dons. Sans coûter très cher au gouvernement fédéral, cela encouragerait les Canadiens à donner davantage. Ce nouveau crédit d'impôt apporterait un allègement fiscal dont profiteraient les jeunes familles et les personnes à revenu modeste. Il aiderait à préserver les emplois et à en créer de nouveaux. À cause de la structure de la proposition (si le don n'augmente pas, le Trésor public n'a pas de coûts supplémentaires à assumer), cette façon d'investir dans le secteur, dans les collectivités, dans la préservation des emplois et la création d'emplois, dans toutes les régions du Canada, comporte très peu de risques.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Nous recommandons que le gouvernement fédéral établisse des outils et des politiques particulières dans le but de promouvoir les fonds autogénérés ou le revenu gagné par les organismes de bienfaisance et les OSBL. Nous recommandons également d'améliorer l'administration des programmes de

subventions et de contributions de façon à atténuer l'impact sur la main-d'œuvre, si nécessaire. Les organismes de bienfaisance et les OSBL d'intérêt public créent directement des emplois et génèrent de l'activité économique dans l'ensemble du Canada. Ils aident également les collectivités et les personnes à faire face aux difficultés économiques et à la détérioration de l'économie; ils sont souvent les partenaires privilégiés des gouvernements, en aidant les travailleurs déplacés à s'adapter à la nouvelle réalité économique et à maintenir la qualité de vie dans les collectivités touchées. Par leur travail, ils créent les conditions nécessaires à la croissance économique – notamment, qualité de vie supérieure, éducation et services de santé, emploi et formation professionnelle, scène artistique et culturelle vivante et engagement communautaire. Parce qu'elles sont sur le terrain, les organisations savent comment les politiques et les conditions économiques touchent les gens et les collectivités. Elles travaillent étroitement avec le secteur privé; ce sont des partenaires philanthropes, et les dirigeants du secteur privé sont souvent bien en vue en tant que bénévoles et membres de conseils d'administration; elles sont donc bien placées pour comprendre les interventions qui aideront le secteur privé à prospérer dans la collectivité. Les organismes de bienfaisance et les OSBL d'intérêt public représentent plus de 7 % du PIB et sont confrontés à bon nombre des défis auxquels font face les petites et moyennes entreprises, au chapitre de la création d'emplois et des débouchés économiques. Pourtant, elles ne profitent pas des structures de soutien offertes par le gouvernement fédéral, par exemple, pour la planification des activités et le développement des marchés, auxquels ont accès les entreprises privées. Le revenu gagné représentant plus de 50 % du revenu global du secteur, une aide gouvernementale réfléchie facilitera davantage la diversification et la croissance. Le groupe de travail sur la finance sociale a fait plusieurs recommandations à ce sujet. Pour les organismes qui dépendent beaucoup des subventions et du financement sous forme de contributions, la façon dont se prennent les décisions a un effet majeur sur la viabilité financière et l'emploi. Lorsque vient le temps de prendre des décisions importantes concernant les programmes, le gouvernement doit tenir compte des répercussions possibles que ces décisions risquent d'avoir sur l'emploi. Si les décisions relatives aux dossiers présentés par les organismes de bienfaisance étaient prises plus rapidement, et la communication de ces décisions était transmise en temps opportun, au besoin, les organisations pourraient chercher d'autres sources de financement afin de protéger les emplois des personnes qu'elles embauchent. Le Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions a fait des recommandations de ce genre tout à fait pertinentes, mais les ministères y souscrivent de manière inégale.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Nous recommandons que le gouvernement fédéral travaille avec les organismes de bienfaisance et les OSBL d'intérêt public afin de recueillir et de diffuser de l'information et des données sur la main-d'œuvre dans le secteur de la philanthropie, de façon à améliorer la prise de décision relative au recrutement, au maintien en poste et au développement des compétences. Nous recommandons également (voir les réponses aux questions 1, 2 et 4) que le gouvernement fédéral prenne des mesures dans le but de faciliter la viabilité financière, en donnant la possibilité aux organisations d'investir dans le capital humain. Les changements démographiques affectent notre secteur de multiples façons. • Le vieillissement de la population augmentera la demande de plusieurs des services fournis par les organismes du secteur de la philanthropie. • Les dons et le temps donné par les bénévoles diminueront sûrement. Les personnes de 50 ans et plus font des dons et du bénévolat d'une façon disproportionnée. Avec l'âge, elles sont moins susceptibles de s'impliquer bénévolement et leurs revenus baissent; elles ont donc moins d'argent à donner aux organismes de bienfaisance. Les jeunes décident de faire du bénévolat très différemment de leurs aînés, que nous tentons de comprendre et de satisfaire. De plus,

les jeunes sont moins susceptibles de faire des dons, et ce, pour différentes raisons. • Le vieillissement de la population active accroît la compétition avec les secteurs public et privé pour ce qui est des travailleurs qualifiés. À cause des contraintes financières, il est déjà difficile d'attirer et de conserver les employés dont les compétences sont recherchées. • Le Canada fera de plus en plus appel aux immigrants et aux jeunes Autochtones pour pallier les pénuries de main-d'œuvre. Les organismes de bienfaisance et les OSBL d'intérêt public sont à l'avant-plan pour aider ces segments de la population à s'adapter et à s'intégrer au monde du travail; leurs services seront d'autant plus nécessaires. Comme ces organisations emploient deux millions de Canadiens, il est primordial de leur donner accès à de l'information et des données fiables et complètes sur la main-d'œuvre dans le secteur de la philanthropie, incluant la rémunération, les avantages sociaux et les conditions de travail. Le gouvernement fédéral devrait travailler avec le secteur afin de recueillir et diffuser des données qui aideront les organisations à mieux se positionner dans l'ensemble du marché du travail. Pour aider les organismes de bienfaisance et les OSBL d'intérêt public à recruter et conserver le personnel dont ils ont besoin pour accomplir leurs missions dans chaque collectivité du Canada, il faut des mesures capables d'amener la viabilité financière du secteur de la philanthropie – comme accroître le soutien aux activités philanthropiques et rémunératrices.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Nous recommandons au gouvernement d'améliorer l'administration des programmes de subventions et de contributions et de créer une commission sur la réduction de la paperasse, semblable à celle établie pour éliminer la paperasse dans les entreprises privées, qui étudiera les problèmes particuliers des organismes de bienfaisance et des OSBL d'intérêt public à ce chapitre. Les organismes de bienfaisance constituent un secteur économique vital, et sont des partenaires importants des gouvernements, mais trop souvent, on ne les considère pas comme tels, même s'ils comptent pour plus de 7 % du PIB. Par conséquent, de nombreuses questions de réglementation et problèmes d'ordre administratif pourraient, s'ils étaient pris en compte, accroître considérablement l'efficacité. Les organisations deviendraient, ainsi, plus viables financièrement et pourraient consacrer plus de ressources à leurs activités premières. L'administration des subventions et contributions, qui profitera au secteur de la philanthropie et fera épargner de l'argent au gouvernement fédéral, est l'un des points à améliorer. En 2006, le Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions a fait d'excellentes recommandations, mais leur mise en œuvre est inégale au sein du gouvernement.

L'administration des subventions et contributions pourrait être améliorée de différentes façons :

- communication plus opportune des décisions de financement, en particulier lorsque le financement baisse ou les fonds sont reportés, ce qui permet aux organisations de mieux s'adapter;
- reconnaissance que les frais « administratifs » ont une importance cruciale (comme les installations et les coûts liés à la technologie de l'information) dans la prestation des services, et qu'il faut les financer;
- uniformisation des procédures de demande et des méthodes d'établissement des rapports;
- financement pluriannuel des initiatives qui visent à encourager une efficacité et une durabilité accrues.

Le gouvernement fédéral a annoncé récemment la création d'une commission dont le but est d'examiner et éliminer la paperasse qui nuit à la compétitivité des petites et moyennes entreprises. Les organismes de bienfaisance et les OSBL d'intérêt public sont, à plusieurs égards, semblables aux entreprises privées et font face aux mêmes problèmes réglementaires et administratifs. Une initiative du genre leur serait donc profitable. Le groupe de travail sur la finance sociale a cerné un certain nombre de questions de réglementation auxquelles pourrait s'attaquer une commission sur la réduction de la paperasse. Les règles et les

règlements actuels au sujet des activités commerciales que peuvent entreprendre les organismes de bienfaisance ne sont pas toujours clairs. Alors que plusieurs gouvernements provinciaux prennent des mesures afin d'appuyer les activités entrepreneuriales des organismes de bienfaisance et des OSBL d'intérêt public, il existe un risque que les règlements fédéraux soient en contradiction avec ces activités. Il faut, avant toute chose, clarifier ces règlements et faire mieux comprendre les conditions à remplir pour permettre aux organismes de bienfaisance et aux OSBL d'intérêt public de s'engager dans des activités rémunératrices.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

En plus du crédit d'impôt allongé et d'autres mesures immédiates, nous recommandons que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes entreprenne une étude sur la viabilité financière à long terme des organismes de bienfaisance et des OSBL. Les organismes de bienfaisance et les OSBL d'intérêt public canadiens font face à de nombreuses difficultés, qui se répartissent en deux grandes catégories : les défis démographiques et les défis financiers. Les secteurs public et privé sont touchés par les mêmes défis démographiques. Le vieillissement de la population entraîne une forte concurrence pour attirer les personnes compétentes; dans notre cas, il s'agit de bénévoles et d'employés rémunérés. Les changements démographiques apportent également des difficultés économiques dans le secteur de la philanthropie. La demande par rapport à nos services s'est accrue pendant le ralentissement économique et elle demeure élevée. Avec le vieillissement de la population et la probabilité que le Canada ait à accueillir un plus grand nombre d'immigrants afin de répondre aux besoins économiques du pays, nos services seront encore plus demandés. Simultanément, le ralentissement économique a aggravé le problème de la viabilité financière. Les dons diminuent, parce que les gens et les entreprises cherchent à réduire leurs coûts. Tous les échelons de gouvernement réduisent les subventions et les contributions, ou établissent de nouvelles priorités en matière de financement, car ils doivent composer avec les déficits. Si les gouvernements ne s'attaquent pas aux difficultés du secteur, on peut s'attendre à ce que les collectivités et les Canadiens aient beaucoup de mal à régler leurs propres difficultés. Les mesures du gouvernement fédéral qui visent à aider les organismes de bienfaisance et les OSBL d'intérêt public canadiens à atteindre une plus grande viabilité financière ne feront pas que contribuer directement à un secteur économique fondamental; elles aideront l'ensemble de la collectivité à surmonter ses difficultés. Le crédit d'impôt allongé est l'une des solutions que pourrait choisir le gouvernement fédéral (voir la question 1). Dans la foulée de l'étude hautement fructueuse sur les mesures d'encouragement aux dons de bienfaisance, nous recommandons que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes entreprenne une étude afin de trouver des façons de consolider et de diversifier les finances des organismes de bienfaisance et des OSBL d'intérêt public. Cette étude devra tenir compte de certains éléments fondamentaux nécessaires pour optimiser les forces et les contributions du secteur de la philanthropie du Canada, notamment : • cadre réglementaire; • accès aux bonnes personnes, et aux bonnes compétences; • accès aux marchés; • accès au capital. Cette étude, si elle est réalisée dans un délai raisonnable, permettra au gouvernement fédéral de déterminer les mesures qu'il pourrait prendre seul, en partenariat avec le secteur ou en partenariat avec les autres échelons de gouvernement.